



☐ Soutien aux projets de R&D :

➤ Appels à projets du FUI :

- soutien en subventions aux projets de R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité
- 2 AAP par an, de 750 k€ à 5 M€
- Opérateur : BPI
- <http://www.bpifrance.fr/Bpifrance/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-FUI>

➤ AMI « Recyclage et valorisation des déchets » :

- Priorité sur la valorisation des déchets organiques dont un des objectifs est de développer une offre technologique différente de celle existante.
- Taille minimale des projets : 2 M€
- Clôture finale : 3 avril 2015
- Opérateur : ADEME
- <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AMI%20DECHET2013-43>

➤ AAP Projet Structurant pour la Compétitivité (PSPC) :

- AAP large permettant de financer des projets de R&D&I.
- Appel à projet ouvert jusqu'en février 2016
- Opérateur : BPI France
- <http://www.bpifrance.fr/Bpifrance/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PSPC>
- <http://competitivite.gouv.fr/les-investissements-d-avenir-une-opportunite-pour-les-poles-de-competitivite/les-projets-structurants-de-r-d-une-opportunite-pour-les-poles-de-competitivite-658.html>



➤ Projets Industriels d'AVEnir (PIAVE) :

- Projets de R&D, d'industrialisation et de structuration de filière (ex : plates-formes mutualisées).
- Opérateur : BPI France et ADEME sur ses thématiques propres
- <http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Appel-a-projets-PIAVE-9657>

□ **Soutien à l'industrialisation des projets de R&D :**

➤ PIPC, prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité*

- Projet héritier d'un projet de R&D cofinancé par des fonds publics.
- Opérateur : BPI
- <http://www2.bpifrance.fr/Bpifrance/Nos-partenaires/Poles-de-competitivite/Poles-de-competitivite/Presentation-AAP-PIPC>

➤ Fonds Ecotechnologies

- Conditions fonction du projet
- Les interventions se font en tant qu'investisseur avisé
- Opérateur : ADEME
- <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AMI%20DECHET2013-43>

□ **Soutien à la formation professionnelle :**

➤ AAP Partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi.

- Projet d'un montant supérieur à 2M€
- Ouvert jusqu'en 2017
- Financement sous forme de subvention à hauteur de 50% avec possibilité de valorisation d'apport en nature de la part du porteur et d'abondement de la part de collectivités locales.
- Opérateur : CDC
- http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/02_Activites/PIA/141103_AAP-partenariats-formation-emploi-lancv2.pdf



Procédure à suivre et contact :

➤ Pour tous types de projets de R&D, d'innovation et d'industrialisation :

- Contactez vos agences régionales :
 - BPI
 - ADEME
- Consultez le sites web de ces opérateurs ou vous trouverez les cahiers des charges de chaque appels à projet.

➤ Pour des projets de formation professionnelle :

- Contacter la caisse des dépôts et visitez leur site web

➤ Mes coordonnés :

Pierrick Vétier

Direction Général des Entreprises

pierrick.vetier@finances.gouv.fr